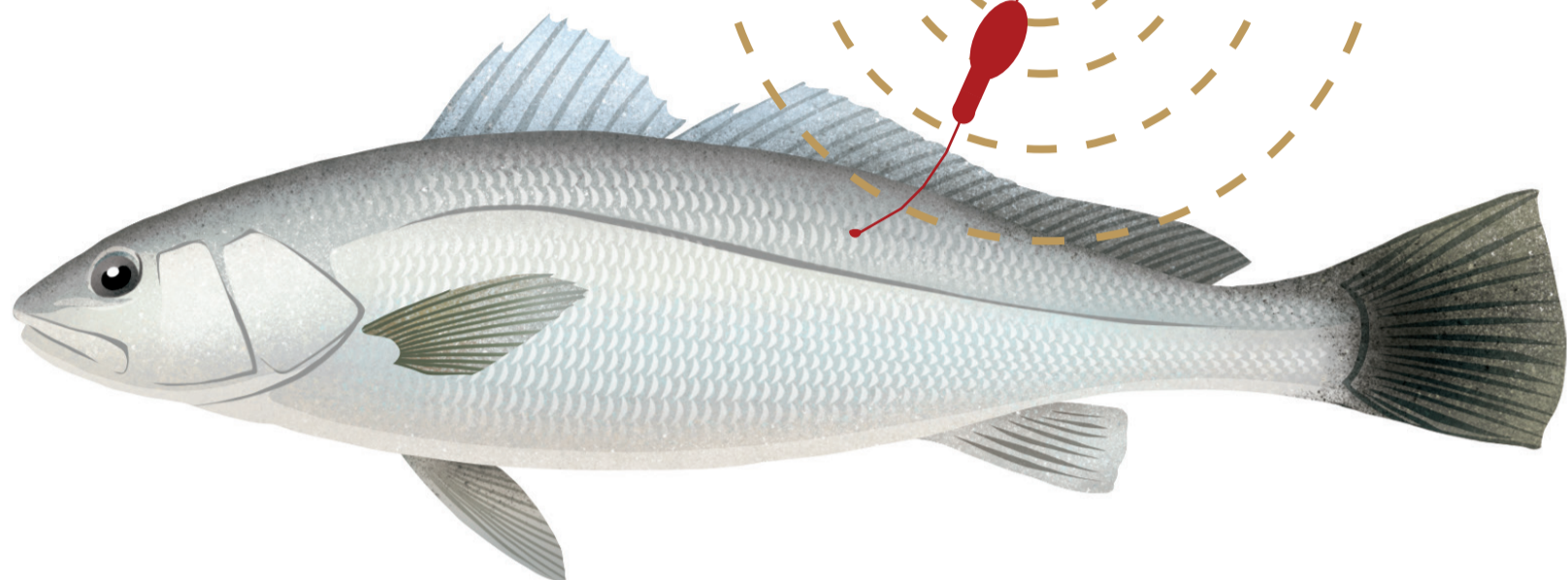


1 maigre balisé trouvé ? 1 pêcheur indemnisé !



Vous avez pêché un maigre balisé ?

1. S'il est vivant : prenez une photo du numéro de la balise et remettez-le à l'eau avec vidéo à l'appui. **Une indemnisation de 15 €/kilo vous sera versée par le Parc naturel marin après réception de ces informations.**
2. S'il est mort ou mal en point : contactez-nous pour que le Parc récupère la balise.

Pourquoi baliser les maigres ?

- > La population de maigres est suivie dans le cadre d'un programme scientifique, pour une gestion durable de l'espèce.
- > 20 maigres ont été équipés d'une balise pour suivre leur migration et connaître l'aire de répartition de cette population.

Contact : Yohan Weiller - 06 30 30 02 86

Parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis - 3 rue R. Etchebarne - 17320 Marennes



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne

